

APPEL DE LA COORDINATION DES ÉCOLES OCCUPÉES ET MOBILISÉES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS:

RASSEMBLEMENT POUR LA REQUISITION DE LOGEMENTS VIDES *pour loger les familles à la rue*

Samedi 18 mars à 10h

devant un bâtiment vide situé au 23 avenue Paul Cocat à Grenoble

La *Coordination des écoles occupées et mobilisées de Grenoble et des environs* (composée de parents d'élèves, d'enseignant.e.s, du RESF 38, de la FCPE, de l'Intersyndicale « Enfants migrant .e.s à l'école (FSU, SUD, CNT) et du DAL 38) vient à nouveau tirer la sonnette d'alarme sur la situation des familles à la rue qui attendent toujours des hébergements dignes et pérennes. Actuellement les écoles : Jean Macé, Malherbe, Berriat, Anthoard, Christophe Turc et Jules Ferry, soit 6 écoles, sont toujours occupées à Grenoble, et des dizaines de familles avec enfants dorment dans les rues malgré les températures négatives. Toutes ces personnes font malheureusement face à un dispositif 115 défaillant et saturé.

Grâce à la lutte collective, quelques places d'hébergement ont pu être obtenues. Mais les solutions proposées ne tiennent jamais compte des demandes des familles et sont loin d'être toujours correctes (éloignement des transports, des structures d'accès aux droits et des lieux de scolarisation et de socialisation, taille des pièces de vie inadaptées aux compositions familiales, vie collective ou colocations imposées, absence de cuisine et distributions alimentaires insuffisantes...).

Et ces quelques propositions ne suffisent pas pour répondre aux besoins réels car des dizaines de familles sont toujours sans solution. Or, il y a des évidences qu'il faut en permanence rappeler : il est contraire au droit inconditionnel à l'hébergement (garanti par le code de l'action sociale et des familles) de laisser une personne à la rue, et ce quels que soient son âge, son genre, son statut administratif ou les raisons qui l'ont conduite dans une telle situation.

L'Etat ne respecte pas ses propres lois, le Conseil Départemental n'assume plus son rôle de protection de l'enfance et nous le dénonçons sans relâche depuis des années. Ces pratiques illégales cachent en réalité des renoncements qui amènent à des situations inhumaines: renoncement à assurer la protection des plus fragiles et à couvrir leurs besoins fondamentaux (les enfants notamment), renoncement à ouvrir le nombre de places d'hébergements d'urgence nécessaire, renoncement à faire accéder directement au logement celles et ceux qui le peuvent, renoncement à assurer les indispensables solidarités permettant de développer une offre de logements sociaux abordables à toutes et tous.

Les discours des collectivités locales (Métro, mairies) disant que l'hébergement d'urgence n'est pas de leur compétence est insupportable. Nous refusons de discuter de « compétence » ou de « budget » face à la réalité des familles et personnes à la rue. Il est urgent d'agir.

C'est pourquoi la *Coordination des écoles occupées et mobilisées de Grenoble et des environs*, soutenue par la CISEM (Coordination Iséroise de Solidarité avec les Etranger.e.s Migrant.e.s), a décidé d'organiser avec les familles sans-logis un rassemblement et une conférence de presse devant un bâtiment qui contient plusieurs dizaines d'appartements vides depuis plus de 10 ans, appartenant au bailleur ACTIS. Un véritable scandale quand on sait que 17.000 familles attendent un logement social dans l'agglomération, que de nombreuses familles attendent une mutation ou sont menacées d'expulsion à cause d'impayés de loyer

Le conseil municipal de Grenoble a voté le 27 juin 2022 l'expérimentation de la réquisition des logements vacants. Nous attendons depuis des mois sa mise en application...Il est donc temps d'appliquer concrètement cette délibération et tous les logements vides de l'avenue Paul Cocat, entre autres, peuvent être utilisés pour loger les personnes et familles sans abris.

**REQUISITION DES LOGEMENTS VIDES !
UN TOIT C'EST UN DROIT !**